

# Fiscalité : avenir incertain recherche conseils avertis

Publié le : 26/05/2020

Auteur : Olifan Group

***Pour faire face aux difficultés économiques de la crise du Coronavirus, plusieurs mesures exceptionnelles ont été annoncées.***

*Concernant les dispositions fiscales, il s'agit principalement :*

- *Du décalage du paiement de l'impôt sur les sociétés c'est-à-dire du report des échéances des mois de mars et avril, sans pénalité, ni majoration ;*
- *De la possibilité de réduire les acomptes, en modulant le taux de prélèvement, pour les travailleurs indépendants.*

*Ces mesures ont pour objectif de soutenir la trésorerie des entreprises à très court terme, avant que les prêts garantis par l'État ne prennent le relais.*

## La déclaration de revenus : une nouvelle année de transition dans un contexte bouleversé

C'est dans ce contexte incertain que la campagne de déclaration des revenus a été décalée, mais lancée.

### Quelles nouveautés ?

Les conséquences du prélèvement à la source se poursuivent. Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Un CIMR complémentaire devrait venir régulariser un trop versé au titre de revenus 2018 initialement considérés comme exceptionnels (si vous êtes mandataire social une réclamation sera nécessaire), de même pour un trop perçu (sauf réclamation au motif d'un revenu 2018 important expliqué par un surcroît d'activité par exemple) ...
- Une année transitoire pour les déductions de charges des revenus fonciers, avec des règles dérogatoires, distinguant travaux d'urgence et travaux pilotables, l'exclusion de certaines charges récurrentes dues au titre de 2018...
- 2019 est la première année des investissements locatifs dans le cadre du dispositif Denormandie et les formulaires l'intègre donc pour la première fois ;
- Les heures supplémentaires exonérées, qui ont fait leur retour en 2019, doivent être déclarées, même si défiscalisées, parce qu'elles sont prises en compte pour le calcul du revenu fiscal de référence ; une nouvelle case, à cet effet, a fait son apparition ;
- De nouvelles cases également pour les versements effectués sur le nouveau PER du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019 ;
- De nouvelles modalités enfin pour le CITE, et une autre nouvelle case à cocher, en cas de donation pour la restauration de Notre Dame de Paris.

Pour tout conseil concernant la déclaration de vos revenus, les équipes d'Olifan Group sont à votre disposition !

## **Quelles perspectives pour 2020 ?**

Les dégâts occasionnés à l'économie par le confinement et le coût exorbitant des dispositifs de soutien mis en place vont créer une situation des finances publiques, déjà dégradée, particulièrement préoccupante.

Si la baisse des dépenses publiques serait la solution la plus prometteuse, dans un État où elles représentaient déjà près de 57 % du PIB, ces dernières décennies la solution de facilité fut toujours la hausse de la fiscalité.

Nous serons attentifs aux dispositions fiscales prises dans les mois à venir pour vous informer sur leurs conséquences.

## **Comment réagir dans ce contexte ?**

Dans ce contexte il conviendra d'autant plus de bâtir une vraie stratégie patrimoniale. Aussi, dans le cadre de notre mission d'accompagnement, avons-nous à cœur de replacer nos clients par rapport à leurs enjeux stratégiques – revenu, patrimoine et transmission – qui s'inscrivent sur le long terme.

Pour être résilient il convient de connaître ses objectifs, son plan de marche et de pouvoir se reposer sur plusieurs piliers (professionnel, prévoyance, immobilier, financier).

Les 6 expertises d'Olifan Group nous permettent de faire appel à des spécialistes dans ces nombreux domaines.

Cette stratégie comportera une organisation de votre patrimoine permettant également de contenir la pression fiscale qui risque de connaître des accès de fièvre...

Vigilance et anticipation sont les deux maîtres mots que nous mettons en avant, plus que d'habitude encore.

[Florent Belon](#)